Fonds de recherche Québec

Version du: 21 mai 2025

Processus pour être désigné à titre d'« établissement gestionnaire reconnu »

Demande officielle de l'établissement
à reconnaissance@frq.gouv.qc.ca

Cette étape peut prendre plusieurs semaines

Évaluation préliminaire par le FRQ
(critères de la section 1)
Discussion par téléphone et envoi de documents

Si non admissible à déposer une demande

Si admissible à déposer une demande

Désignation conditionnelle accordée par le FRQ

Signature de l'Annexe 2 (Portail FRQ) par l'établissement
L'établissement peut approuver les demandes dans FRQnet afin de finaliser leur dépôt final

En tout temps:
Fermeture d'un dossier inactif depuis 1 an

Cette étape peut prendre plusieurs mois à l'établissement lorsque qu'il doit adopter des politiques ou effectuer des nominations

Signature de documents par l'établissement
- Annexe 1 – Conformité
- Annexe 3 – Conduite responsable en recherche
- Annexe 4 – Approbations éthiques
- Annexe 5 – Collèges privés

Évaluation complète par le FRQ
(critères des sections 1 et 2)

Si critères remplis

Si critères non remplis

Désignation finale accordée
L'établissement peut approuver des demandes dans FRQnet et gérer des octrois

Désignation non accordée
L'établissement ne peut pas approuver des demandes dans FRQnet ni gérer des octrois

Des circonstances particulières peuvent justifier une modification aux étapes du processus.